



LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE ET LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AUX AVANT-POSTES DU SOUTIEN À L'ARMÉNIE

Compte rendu du déplacement du groupe interparlementaire d'amitié France - Arménie à Erevan, dans le Tavouch et le Syunik

19 au 26 avril 2024

Du 19 au 26 avril 2024, une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Arménie, conduite par son président M. Gilbert-Luc Devinaz, et composée de MM. Mathieu Darnaud et Pierre Ouzoulias, vice-présidents du Sénat et vice-présidents du groupe d'amitié, Emmanuel Capus, vice-président, Olivier Jacquin et Pierre-Jean Rochette, membres du groupe d'amitié, s'est rendue à Erevan, dans le Tavouch et dans le Syunik.



La délégation sénatoriale devant le mémorial du génocide arménien d'Erevan le 24 avril 2024

Outre la participation de la délégation aux cérémonies de commémoration du génocide, le 24 avril, l'objectif de la mission était triple :

- **Tout d'abord, renforcer la coopération parlementaire entre le Sénat français et l'Assemblée nationale de la République d'Arménie**, marquée par l'accord de coopération signé en 2021 et par l'adoption le 17 janvier 2024 d'une résolution cosignée par le président du groupe d'amitié et l'ensemble des présidents des groupes politiques, condamnant l'agression azérie des 19 et 20 septembre 2023 au Haut-Karabagh et appelant à un soutien de

l'Arménie pour lui donner les moyens de défendre son intégrité territoriale.

- **Faire le point sur les avancées du processus de paix entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie**, dans un contexte de renforcement de la relation bilatérale entre la France et l'Arménie après la panthéonisation de Missak et Melinée Manouchian, le 21 février, en présence du Premier ministre Nikol Pachinian, et la visite du ministre français de la Défense Sébastien Lecornu, le 23 février, venu annoncer l'élévation du niveau de coopération militaire, livrer du matériel militaire défensif et conclure un contrat pour l'acquisition de fusils de précision.

- **Visiter les projets de coopération décentralisée** dans deux régions stratégiques, le Tavouch et le Syunik, afin d'évaluer l'ampleur de la menace dans ces deux territoires frontaliers de l'Azerbaïdjan et d'aller à la rencontre des réfugiés du Haut-Karabagh.

I.- L'Arménie, sous pression, à la recherche d'une solution de paix durable dans le Sud Caucase

L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie composent le Sud-Caucase, région sous forte tension, marquée par les ambitions territoriales hégémoniques de l'Azerbaïdjan sur le Haut-Karabagh et l'Arménie et traversée par les luttes d'influences de ses voisins turc, iranien et russe.

Dans cet ensemble, l'Arménie est prise en étau entre l'Azerbaïdjan et la Turquie, qui revendiquent un droit de passage au Sud du pays pour relier la région du Nakhitchevan et l'Azerbaïdjan, par le « corridor » de Zanguezour, terme que récuse l'Arménie.

A – La question du droit au retour des réfugiés arméniens après l'attaque du Haut-Karabagh

Après plus de dix mois de blocus du couloir de Latchine, l'axe reliant l'Arménie au Haut-Karabagh, les quelque 120 000 Arméniens de cette région ont été contraints à l'exode après l'attaque fulgurante conduite par l'Azerbaïdjan les 19 et 20 septembre 2023, en violation du cessez-le-feu du 9 novembre 2020.

La plupart d'entre eux ont trouvé refuge en Arménie, en particulier à Erevan et dans les régions frontalières du Syunik et du Tavouch.

La résolution adoptée par le Sénat le 17 janvier 2024 a souligné l'impérieuse nécessité de garantir aux populations arméniennes du Haut-Karabagh **un droit au retour** sur leurs terres, librement et en toute sécurité. Pour cela, l'Azerbaïdjan doit créer les conditions nécessaires, conformément à la décision de la Cour internationale de justice (CIJ) en date du 17 novembre 2023.

Cette question reste au cœur des négociations de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

B – Le statut du corridor de Zanguezour, enjeu majeur pour la stabilité régionale

1. La revendication par l'Azerbaïdjan d'un droit de passage vers le Nakhitchevan

Outre la reconquête du Haut-Karabagh, l'Azerbaïdjan poursuit plusieurs objectifs stratégiques concernant l'Arménie, notamment l'établissement du corridor de Zanguezour pour pouvoir relier Bakou à l'exclave du Nakhitchevan.

D'une longueur de 43 km, cet axe traverse la région du Syunik au Sud de l'Arménie, et permet de relier l'Azerbaïdjan à la République autonome du Nakhitchevan. Il offrirait à l'Azerbaïdjan un accès direct à la Turquie, renforçant ainsi les liens économiques et politiques entre Bakou et Ankara.

Ce projet de liaison terrestre inquiète à juste titre l'Arménie, qui le perçoit comme une menace pour sa souveraineté et son intégrité territoriale. Il représente un défi majeur pour la stabilité régionale dans le Sud Caucase.

L'Arménie compte sur le soutien de l'Iran, lequel est fermement opposé à ce corridor, qui constitue selon lui une menace potentielle, contraire à ses intérêts, susceptible d'entraîner des modifications des frontières régionales et d'affecter ses relations avec ses voisins et son rôle de transit, réduisant son influence sur les routes commerciales entre l'Asie centrale et l'Europe.

2. L'initiative « Carrefour de la Paix », alternative au corridor de Zanguezour ?

En réponse aux revendications azerbaïdjanaises, le Premier ministre arménien a présenté à Tbilissi, le 26 octobre 2023, **le projet « Carrefour de la paix »**, qui vise à favoriser la connectivité et la coopération entre les pays de la région du Caucase. L'objectif est de renforcer la stabilité régionale, le développement économique et les échanges culturels, essentiels à la paix et à la prospérité de la région, à moyen et long terme.

Le Premier ministre Nikol Pachinian, qui s'est entretenu avec la délégation, a précisé les grandes lignes de ce projet ambitieux, vecteur de paix.



Le Premier ministre Nikol Pachinian saluant la délégation

Cette initiative pourrait constituer une alternative constructive aux ambitions hégémoniques de l'Azerbaïdjan sur le « corridor de Zanguezour ». En mettant l'accent sur la coopération et la connectivité sans coercition ni revendications territoriales, le projet respecte les normes internationales et promeut une approche inclusive du développement régional.



Carte du projet « Carrefour de la Paix »

Toutefois, le succès d'une telle initiative dépend du respect, par tous les pays concernés, du droit international et d'une volonté partagée de coopération pacifique.

C – Des négociations de paix sous pression

Lors des audiences avec le Premier ministre Pachinian, le vice-ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Défense, la délégation a pu mesurer le chemin à parcourir pour aboutir à un accord de paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Profitant d'une période de trêve relative imposée par la tenue à Bakou de la COP 29 au mois de novembre 2024, **les négociations de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont connu plusieurs développements significatifs au 1^{er} semestre et à l'automne 2024**, ayant permis d'aboutir à un consensus sur 15 des 17 articles du projet de traité de paix.

Ces avancées sont le fruit des discussions récentes entre les deux pays. Les 10 et 11 mai 2024, les ministres des Affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais se sont rencontrés à Almaty (Kazakhstan) pour réaffirmer leur engagement envers la déclaration d'Alma-Ata de 1991 de reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale des deux nations, pouvant servir de base de référence pour la délimitation des frontières.

Même si le contenu de l'Accord de paix n'a pas été rendu public, on sait qu'il traite de la reconnaissance mutuelle de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, des modalités d'établissement de relations diplomatiques, de la coopération économique et de la réouverture des communications et des transports.

Les deux points de désaccord qui subsistent concerneraient les questions frontalières et le statut et la protection des droits des Arméniens du Haut-Karabagh.

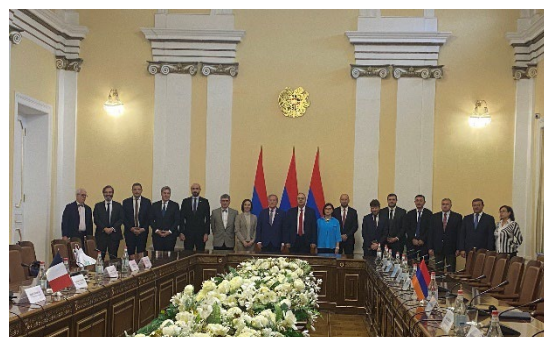
Dans le cadre de ces efforts de normalisation, l'Arménie a restitué à l'Azerbaïdjan quatre villages qu'elle contrôlait depuis le début des années 1990, attestant de sa volonté de progresser vers la paix et de résoudre les différends territoriaux. Toutefois, cette restitution s'est faite sans garantie de réciprocité de la part de l'Azerbaïdjan, ainsi que cela a été confirmé par plusieurs interlocuteurs de la délégation.

Pour autant, afin de consolider les avancées réalisées, le Premier ministre Nikol Pachinian a proposé de signer un premier traité sur la base des 15 articles ayant fait l'objet d'un accord, et de poursuivre les négociations sur les points restants.

Cette proposition du Premier ministre est restée à ce jour sans réponse de la partie azerbaïdjanaise.

II.- La diplomatie parlementaire, à l'appui du soutien de la France et de l'Union européenne à l'Arménie

Lors des entretiens au Parlement avec son Président, Alain Simonian, et les membres de la commission de la Défense et du groupe d'amitié Arménie-France présidé par Vladimir Vardanyan, la délégation a fait le constat d'une évolution sensible du positionnement stratégique de l'Arménie vis-à-vis de la Russie au profit d'un renforcement des partenariats avec la France et l'Union européenne. Cette évolution s'est confirmée dans les mois qui ont suivi la visite de la délégation sénatoriale.



La délégation sénatoriale avec les députés du groupe d'amitié Arménie-France

A – Suite au retrait de la Russie, l'Arménie se tourne vers l'Union européenne

Liée historiquement à la Russie par l'Organisation du traité de sécurité collective (OTSC), l'Arménie a opéré en 2024, une inflexion sensible de sa stratégie d'alliance régionale, prenant acte de la défaillance russe lors des combats de l'automne 2020 et de l'agression azérie au Haut-Karabagh, les 19 et 20 septembre 2023.

Le 23 février 2024, date de la visite du ministre français de la Défense, Sébastien Lecornu, l'Arménie a suspendu sa participation à l'OTSC avant de faire part, le 12 juin 2024, de son intention de s'en retirer, faisant suite à l'annonce de la Russie, le 9 mai 2024, du retrait de certains de ses soldats et gardes-frontières après l'entretien entre le Président Vladimir Poutine et le Premier ministre Nikol Pachinian.

Il en résulte que, dès le mois d'octobre 2024, l'Arménie a repris progressivement le contrôle de ses frontières avec l'Iran et la Turquie, assuré par les troupes russes depuis plus de 30 ans. Ce retrait s'inscrit dans un contexte de réévaluation des alliances stratégiques de l'Arménie et de diversification de ses partenariats, visant à réduire sa dépendance

vis-à-vis de la Russie pour renforcer sa souveraineté et sa sécurité.

En témoigne l'accord de coopération stratégique signé en janvier 2025 avec les États-Unis dans les domaines économiques, énergétiques, politiques et de sécurité, ainsi que le rapprochement avec la France et l'UE.

B – Vers un partenariat stratégique avec la France

La coopération entre la France et l'Arménie est riche et diversifiée. Elle couvre plusieurs domaines, dont celui de la défense, qui s'est considérablement renforcé en 2024 :

- **Tout d'abord, les domaines culturel, scientifique et technique**, grâce à un accord intergouvernemental en vigueur depuis le 4 novembre 1995, qui s'est en particulier concrétisé par la création en 2000 de **l'Université franco-arménienne (UFAR)**, que la délégation sénatoriale a visitée à Erevan. Elle a formé plus de 2 000 étudiants et a vocation à se développer. Elle recherche d'ailleurs des locaux plus spacieux pour l'accueillir et permettre son développement.

Le président du groupe d'amitié a fait valoir auprès des autorités arméniennes l'urgente nécessité de trouver des locaux temporaires permettant d'accueillir dans de meilleures conditions les quelque 2 000 étudiants, le temps que la construction de la Cité académique voulue par le Premier ministre Pachinian ne soit achevée,



La délégation avec Salwa Nacouzi, rectrice de l'UFAR

- **Sur le plan économique**, la coopération passe principalement par la coopération décentralisée. Toutefois, elle est appelée à se développer dans le cadre de la **feuille de route 2021-2026**, qui a été signée le 9 décembre 2021 entre la France et l'Arménie. Elle porte sur l'accompagnement des réformes, des projets d'infrastructures (eau, irrigation, connectivité ...) et de l'expertise technique. Elle prévoit en particulier le développement d'un axe routier

Nord-Sud, avec notamment la construction d'un tunnel par Vinci.

- **La coopération en matière de défense, s'est considérablement renforcée en 2024.**

Elle repose sur l'accord signé le 10 février 2010 entre les ministres de la Défense des deux pays ; puis elle a été consolidée en 2023 après la chute du Haut-Karabagh, fin septembre. Outre la **mise en place d'une mission de Défense** auprès de l'Ambassade de France à Erevan, la France a intensifié sa coopération militaire avec l'Arménie, incluant des formations et la livraison de matériel défensif.

Le 23 avril 2023, à Tegh, dans le cadre d'une mission du groupe de liaison « Chrétiens d'Orient » conduite par Bruno Retailleau, Gilbert-Luc Devinaz avait souligné la nécessité pour l'Arménie d'avoir les moyens de se défendre face aux agressions répétées de l'Azerbaïdjan sur son territoire.

Suite à l'offensive des 19 et 20 septembre au Haut-Karabagh, et face au discours belliqueux du Président azerbaïdjanais, le Sénat français, à l'initiative du groupe d'amitié et des présidents de groupes politiques de la Haute assemblée, a adopté une résolution le 17 janvier 2024 appelant à soutenir l'Arménie et à lui donner les moyens de défendre sa souveraineté et l'intégrité de son territoire.

Le 23 février, Bruno Retailleau, Gilbert-Luc Devinaz et Hervé Marseille ont accompagné le ministre de la Défense, Sébastien Lecornu, lorsqu'il est venu livrer du matériel militaire défensif (jumelles de vision nocturne, radars de détection aérienne) et conclure un contrat pour l'acquisition de fusils de précision.

Lors de la rencontre avec le ministre de la Défense, Aren Papikian, la délégation a pu faire le point sur l'état d'avancement de cette coopération, qui vise en particulier à moderniser, féminiser et renforcer les capacités militaires arméniennes.



La délégation sénatoriale avec le ministre de la Défense arménien Aren Papikian

Le ministre a fait état de la grande satisfaction de l'Arménie, appelant de ses vœux le déploiement des actions engagée et une intensification de la coopération entre les deux pays.

Lors du premier entretien avec le président du groupe d'amitié, Gilbert-Luc Devinaz, le nouvel ambassadeur d'Arménie en France, Son Exc. M. Arman Khachatryan, a émis le vœu que ce partenariat stratégique soit réhaussé et formalisé dans le cadre d'un accord global sur l'ensemble des champs de coopérations entre les deux pays.

C - Le regard tourné vers l'Union européenne

1. Le renforcement du partenariat avec l'Union européenne

Alors que l'Arménie bénéficie d'un accord de partenariat global et renforcé avec l'Union européenne (UE), la résolution européenne que le Sénat a adoptée en mai 2024 a fait valoir la nécessité qu'elle puisse bénéficier d'une **mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix**. Ce dispositif a été établi en 2021 en vue du financement, par les États membres, d'actions au titre de la politique étrangère et de sécurité commune destinées à préserver la paix, prévenir les conflits et renforcer la sécurité internationale.

Le 13 novembre 2023, le Conseil de l'UE est convenu d'étudier la possibilité d'apporter un soutien non légal à l'Arménie dans ce cadre, afin de protéger sa souveraineté et son intégrité territoriale.

Alors que les négociations se poursuivaient au Conseil de l'Union européenne, la délégation a exprimé son souhait de les voir aboutir. Le 22 juillet 2024, le Conseil a adopté une mesure d'assistance à hauteur de 10 millions d'euros en faveur des forces armées arméniennes.

Son objectif est « *de renforcer les capacités logistiques des forces armées arméniennes et de contribuer à une meilleure protection des civils dans les crises et les situations d'urgence. Elle vise également à accroître la résilience de l'Arménie et à accélérer l'interopérabilité de ses forces armées dans le cas d'une éventuelle participation future du pays aux missions et opérations militaires internationales, y compris celles déployées par l'UE* ». Concrètement, il s'agit de permettre la fourniture d'un campement déployable pour une unité de la taille d'un bataillon.

L'ensemble des interlocuteurs rencontrés par la délégation a appelé au renforcement du

partenariat stratégique avec l'UE dans toutes ses dimensions.

Le Président du Parlement arménien, Alain Simonian, lors de l'audience qu'il a accordée à la délégation, a témoigné de ce souhait de rapprochement en formulant le vœu de recevoir de l'ensemble des présidents d'assemblée des 27 membres de l'UE un drapeau européen dédicacé et signé,

2. Le rôle essentiel de la mission d'observation de l'Union européenne pour la sécurité en Arménie

Un des objectifs de la visite de la délégation dans le Syunik, à la frontière de l'Iran et de l'Azerbaïdjan, était de suivre une patrouille de la mission d'observation de l'Union européenne en Arménie (EUMA).

La délégation s'est tout d'abord entretenue avec M. Markus Ritter, chef de la mission, et de son adjoint, M. Marek Kuberski, à Yeghegnadzor, siège de l'EUMA, qui ont exposé le rôle de la mission. Selon eux, elle contribue indéniablement à réduire le nombre d'incidents survenant dans les zones à risques élevées de confrontation, même si cela n'a pas fait disparaître pour autant les menaces qui pèsent sur l'Arménie à son voisinage.

Markus Ritter a néanmoins fait valoir que les populations perçoivent favorablement l'action de l'Union européenne au travers de la présence sur le terrain de cette mission

Lors de sa patrouille avec l'EUMA, la délégation sénatoriale s'est rendue à Goris, puis à Tegh et à la frontière de l'Azerbaïdjan et du Haut-Karabagh. Sur le pont d'Akari, elle a pu observer le retrait des forces russes qui devaient défendre l'Arménie, et dont le soutien a fait défaut lors de l'attaque éclair décisive du Haut-Karabagh par l'Azerbaïdjan, les 19 et 20 septembre 2023.



La délégation avec l'EUMA dans le Sud du Syunik

La délégation a constaté le travail important effectué par la mission d'observation de l'Union européenne déployée en Arménie, en faveur de la paix dans le Caucase. Aussi se félicite-t-elle que sa mission ait été prolongée jusqu'en 2027.

III.- La coopération décentralisée au service de la sécurité de l'Arménie et de la solidarité avec les réfugiés du Haut-Karabagh



A – Une coopération stratégique avec le Syunik

Le lendemain de son arrivée, la délégation s'est rendue dans la région du Syunik, qui entretient des liens particulièrement étroits avec la région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) et plusieurs villes de la région, au travers de plusieurs projets de coopération décentralisée.

2. Une présence française visible et appréciée dans le Syunik

Le 21 avril, la délégation a visité le **Centre culturel francophone de Goris** situé au cœur de la ville, sur la place de la mairie, en présence de sa directrice Carmen Apounts.

Le centre a été créé en 2006, dans le cadre de l'accord de coopération, axé sur la culture et la francophonie, entre la ville de Goris et la ville de Vienne (Isère), jumelées depuis 1992. Y sont dispensés des cours de français, de théâtre, de psychologie et d'informatique ainsi qu'un accueil et une assistance aux réfugiés.



La délégation devant le Centre culturel francophone avec sa directrice, ses étudiants et le maire de Goris, V. Vardanyan

Puis, la délégation a rendu hommage devant le monument aux morts de la ville de Goris à Missak Manouchian, suite à sa panthéonisation le 21 février 2024, 80 ans après sa mort.



La délégation avec le maire de Goris, V. Vardanyan, devant le monument aux morts en hommage à Missak Manouchian

3. Le soutien essentiel apporté par la France et les collectivités françaises aux réfugiés

Puis la délégation a été accueillie pour un entretien à la mairie par le maire de Goris M. Arouch Arouchanian qui a rendu compte de la gestion de l'afflux de réfugiés du Haut-Karabagh. Il a fait mention de la mobilisation et de la solidarité exceptionnelle de la population arménienne.

Remerciant du soutien apporté par la France pour défendre la souveraineté de l'Arménie, il a souligné les défis considérables que représente l'accueil des déplacés, en particulier leur insertion professionnelle et leur relogement.



La délégation avec des réfugiés soutenus par l'antenne de Médecins du Monde à Goris

Lors de leur rencontre avec des réfugiés soutenus par l'ONG Médecins du Monde implantée à Goris, les sénateurs ont mesuré le désarroi de ces populations arméniennes qui ont dû fuir du jour au lendemain le Haut-Karabagh, abandonnant leurs terres, leurs maisons, leurs biens et leurs morts.

Les sénateurs ont réaffirmé à cette occasion le **principe du droit au retour des Arméniens du Haut-Karabagh sur leurs terres et le droit de pouvoir y vivre à nouveau en sécurité**, position qu'ils ont défendue dans le cadre de la **résolution** adoptée à l'unanimité des groupes politiques au Sénat, le **17 janvier 2024**.

B – Des coopérations essentielles dans le domaine agricole avec la région du Tavouch

La délégation s'est rendue dans le Tavouch, région du Nord-Est de l'Arménie particulièrement exposée du fait des 130 kilomètres de frontière qu'elle partage avec l'Azerbaïdjan.

1. Visite de la ferme de Lusadzor

La délégation a tout d'abord visité la laiterie de Lusadzor, qui produit plusieurs variétés de fromages locaux à partir de l'élevage de vaches laitières.



Visite de la laiterie de Lusadzor

Il existe un partenariat de longue date entre le Tavouch et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, l'objectif étant de renforcer la sécurité alimentaire et la souveraineté économique de cette région à prédominance rurale, où environ 36 % de la population dépend de l'agriculture. Depuis la signature de la convention de coopération décentralisée en 2011, reconduite et actualisée en 2021, le programme agro-pastoral a permis d'améliorer les conditions de vie de milliers de familles. Parmi les réalisations notables peuvent être cités le développement de canaux d'irrigation et de trois coopératives agricoles qui permettent l'élevage de 22 000 bovins et bénéficient à 13 villages. L'objectif est aussi de réduire la dépendance aux importations de denrées alimentaires russes, de développer les circuits courts et de favoriser la création d'emplois durables pour les habitants, afin de conforter leur installation dans cette région frontalière et contribuer ainsi à sa résilience.

Cette coopération résulte de l'engagement du Président du Conseil départemental, Patrick Devedjian, qui a laissé son nom au lycée agricole, créé sous son impulsion pour assurer la formation des futurs agriculteurs et développer la filière.

2. Rencontre avec le Gouverneur du Tavouch



Lors de l'échange avec le Gouverneur du Tavouch, M. Hayk Raloumyan, la délégation s'est enquis de la situation suite aux tensions résultant de la rétrocession de quatre communes à l'Azerbaïdjan dans le cadre des négociations de paix. Elles doivent permettre à terme de fixer les frontières telles qu'elles ont été définies par l'accord d'Alma Ata.

Le Gouverneur a fait part de son inquiétude concernant la sécurité des Arméniens vivant dans les villages restitués à l'Azerbaïdjan. Les habitants de ces villages ont adopté une attitude de résistance qui a conduit à bloquer les routes permettant d'y accéder.

3. Le lycée professionnel Patrick Devedjian

La délégation s'est rendue au lycée professionnel agricole Patrick Devedjian (Tavouch), inauguré le 28 mai 2024. La section agricole dispense des enseignements en agriculture et en élevage à 35 élèves, en collaboration avec la ferme de Lusadzor, où se déroulent les travaux pratiques.

La convention triennale de coopération signée en 2024 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, la région du Tavouch et le Fonds arménien de France, prévoit une collaboration accrue avec la ferme de Lusadzor et la promotion de l'agritourisme dans la région.

4. Le projet ambitieux de laiterie avec l'Association des maires ruraux de France

La délégation s'est rendue dans les estives de **Gandzakar** pour échanger avec Emma Hakobyan, future directrice du projet de laiterie et de production de fromages traditionnels locaux et de raclette en partenariat avec un Centre de formation agricole pour adultes porté par l'AMRF (Côte d'Or). Il vise en premier lieu à ce que les laiteries actuelles, dotées d'un cheptel de 200 têtes, dégagent des revenus convenables pour les dix éleveurs arméniens mobilisés dans le projet.

Le deuxième objectif est de réinvestir les parcelles délaissées et de développer des circuits courts avec les cantines scolaires et les

écoles, pour améliorer la qualité de l'alimentation (auparavant lait en poudre hérité de la période soviétique).

Un bâtiment abritera la laiterie, la fromagerie et le centre de formation Vanik Berberian. La coopérative va investir dans une salle de traite collective avec insémination du cheptel local (brunes du Caucase, une race locale à préserver). Le centre d'insémination des Vosges devrait être partenaire de ce projet, qui vise à améliorer la production laitière de la race.

S'agissant des formations pour adultes, elles ont vocation à s'ouvrir à d'autres éleveurs. Elles devraient porter principalement sur la production laitière, l'alimentation, la qualité du lait, l'intensification fourragère, le sanitaire et la génétique...

Sur la route du retour vers la capitale, la délégation a visité le département français de l'**Université d'Idjevan**, attestant du dynamisme de la francophonie, y compris dans les territoires ruraux les plus reculés de l'Arménie.

C – Areni et Bandol : un projet original de coopération centré sur la viticulture et le tourisme

Dans le prolongement de la visite de la délégation du Parlement arménien à Bandol,





la délégation sénatoriale s'est rendue à Areni pour assurer le suivi de la coopération entre les deux villes dans le domaine de la viticulture et du tourisme. Elle y a rencontré le maire d'Areni et le Gouverneur de la région et a remis une lettre d'invitation du maire de Bandol.

Convaincu que le développement des vignobles est un élément moteur du développement du tourisme, le groupe d'amitié soutient le projet de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO du vignoble arménien de Vayots Dzor, annoncé lors de la 8e Conférence mondiale des Nations Unies sur le tourisme viticole, le 12 septembre 2024, à Erevan.

*

Au cours de cette mission, la délégation sénatoriale a été chaleureusement accueillie par les autorités arméniennes, à Erevan, à Areni et dans les régions du Tavouch et du Syunik, témoignant de la reconnaissance du soutien apporté par la France à l'Arménie, que ce soit dans le cadre de nos coopérations décentralisées ou de la diplomatie parlementaire, dont l'ambassadeur de France, Olivier Decottignies, a estimé qu'elle a été au cours de ces derniers mois aux avant-postes de l'appui de la France à l'Arménie. La délégation remercie vivement le Parlement arménien et l'Ambassade de France de leur contribution essentielle à la réussite de cette visite.

Composition de la délégation

		
M. Gilbert-Luc DEVINAZ Président du groupe d'amitié Sénateur du Rhône (Socialiste, Écologiste et Républicains)	M. Mathieu DARNAUD Vice-président du groupe d'amitié Sénateur de l'Ardèche (Les Républicains)	M. Pierre OUZOULIAS Vice-président du groupe d'amitié Sénateur des Hauts-de-Seine (CRCE-K)
		
M. Emmanuel CAPUS Vice-président du groupe d'amitié Sénateur de Maine-et-Loire (INDEP)	M. Olivier JACQUIN Membre du groupe d'amitié Sénateur de Meurthe-et-Moselle (Socialiste, Écologiste et Républicains)	M. Pierre-Jean ROCHETTE Membre du groupe d'amitié Sénateur de La Loire (INDEP)
Composition du groupe d'amitié : http://www.senat.fr/groupe-interparlementaire-amitie/ami_641.html		